

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1975)
Heft: 308

Rubrik: Annexe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.03.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le destin du Jura est aujourd'hui tracé. En effet, le Jura, avec au minimum les six districts romands (plusieurs observateurs l'ont affirmé) sera tôt ou tard un nouveau canton suisse.

Dans le district de Moutier se joue donc, non pas l'avenir du Jura, mais le calendrier du rattachement des districts restés bernois au canton d'ores et déjà créé.

ANNEXE

L'enjeu de la langue

Si la campagne pour la votation du 16 mars prochain est beaucoup plus « dure » et passionnelle que la précédente, un certain nombre de documents ont cependant vu le jour qui laissent apparaître au grand jour des informations capitales, et qui doivent intéresser la Suisse romande tout entière.

Tel cet état de la situation linguistique dans le Jura romand (recensement fédéral de 1970) publié par l'Association romande pour la défense de la

La progression autonomiste ne sera peut-être pas suffisante pour renverser les résultats du 23 juin dans les districts de La Neuveville et de Courtelary, mais l'importante minorité — encore renforcée — qui se manifestera lors du scrutin du 16 mars démontrera que le brûlot jurassien va menacer de plus en plus la paix bernoise et la paix confédérale.

langue française dans un opuscule intitulé « Menace sur la frontière des langues » (1975).

Points de repère de base. Population totale : Jura-Nord, 67 608 habitants; Jura-Sud, 58 486; soit 126 094 habitants, dont 17 692 étrangers (14 %) (sans la ville de Moutier, qui pourrait se joindre au canton du Jura, les francophones du Jura-Sud, c'est-à-dire ceux qui sont recensés de langue française, représenteraient 4,1 % de la population totale bernoise si le Jura-Sud restait partie intégrante du canton de Berne — la proportion régulière des Romands établis dans l'ancien canton, en diminution régulière, atteint à peine 4,6 % de la population totale).

RESSORTISSANTS SUISSES

	<i>Total</i>	<i>Français</i>	<i>%</i>	<i>Allemand</i>	<i>%</i>	<i>Italiens et autres</i>	<i>%</i>
Porrentruy	23 140	21 294	92	1 666	7,2	180	0,8
Delémont	23 430	20 384	87	2 864	12,2	182	0,8
Fr.-Montagnes	7 719	6 963	90,2	708	9,2	48	0,6
Moutier-Nord	4 988	4 452	89,3	525	10,5	11	0,2
	59 277	53 093	89,6	5 763	9,7	421	0,7
Courtelary	22 351	17 533	78,4	4 465	20	353	1,6
La Neuveville	4 932	3 612	73,2	1 254	25,4	66	1,4
Moutier-Sud ¹	21 842	17 936	82,1	3 633	16,6	273	1,3
	49 125	39 081	79,6	9 352	19	692	1,4

¹ La ville de Moutier, comprise ici dans Moutier-Sud, compte 7 090 habitants, dont 6 085 de langue française (85,8 %), 895 de langue allemande (12,6 %) et 110 autres (1,6 %).

Un parallèle qui fonde l'inquiétude des défenseurs du français dans le Jura (qui mettent également le doigt sur le danger d'un déséquilibre encore plus marqué entre la Suisse allemande et la Suisse française) :

Le précédent romanche

— « La minorité romanche des Grisons représentait 29 % de la population cantonale lors du recensement fédéral de 1960. Dix ans plus tard, elle est tombée à 23,4 %, et son sort est scellé aux yeux de tous les observateurs. Il arrivera un jour où l'allemand aura gagné toutes les communes, les parlers rhéto-romanches n'étant plus connus que des spécialistes. »

Et le raisonnement qui sert de conclusion à un vote négatif le 16 mars :

« Le principe de la territorialité des langues, appliqué à bien plaisir ici ou là, voire invoqué par le Tribunal fédéral dans son arrêt sur l'ouverture d'une école française à Zurich, n'est pas réellement consacré par le droit suisse. Il n'est admis ni dans le canton des Grisons, où le peuple romanche est d'ores et déjà condamné à la germanisation, ni sur le plateau (Fribourg) où l'on constate une poussée de l'allemand.

Une sécurité aléatoire

» Ce principe, qui constitue plus un « modus vivendi » qu'une règle de droit, n'est donc pas à même de garantir au Jura-Sud la pérennité de sa culture française. Il ne saurait être un rempart juridique, car aucune norme contraignante n'existe sur le plan fédéral. Et fût-il inscrit dans la Constitution cantonale que cela ne serait pas une assurance durable, car le peuple bernois souverain (majoritaire à 95 %) pourra toujours, selon sa conception du moment, modifier l'ordre constitutionnel au profit de la langue allemande. »